



AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLATEFORME MULTI-SERVICES

Entre

La Communauté d'Agglomération Amiens Métropole, représentée par son Président, Monsieur Alain GEST,

Et

La Commune de Camon (80), représentée par son Maire Jean-Claude RENAUX,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la délibération n°33 du Conseil de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole du 24 octobre 2019 approuvant la prolongation du fonctionnement de la Plateforme multi-services,

Vu la Convention régissant le fonctionnement de la plateforme multi-services conclue le **2 octobre 2017**,

Considérant que dans le cadre du fonctionnement de la plateforme multi-services mise en place en 2017, il apparaît nécessaire d'actualiser les couts horaires des agents mis à disposition et d'acter la mise à disposition des communes membres le catalogue de fourniture de plantes du service Espaces Verts,

Il est ainsi convenu et arrêté ce qui suit dans le présent avenant :

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet d'actualiser les coûts horaires des agents mis à disposition et d'acter la mise à disposition des communes membres le catalogue de fourniture de plantes du service Espaces Verts,

ARTICLE 2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 « COÛT DES FRAIS DE MUTUALISATION »

Par le présent avenant, les coûts de mutualisation de la convention initiale de 2017 sont remplacés par les coûts actualisés 2023 ci-dessous :

Détail du coût horaire environné par catégories Création plateforme en 2017				
Catégorie de personnel	Coût moyen annuel	Coût moyen horaire	Coefficient de majoration pour les frais de fonctionnement	Cout de revient global horaire dit "coût unitaire de fonctionnement"
Agent de voirie niveau 10	29 970,55 €	18,65 €	1,08	20,06 €
Technicien niveau 7	37 748,43 €	23,49 €	1,08	25,25 €
Ingénieur	46 554,79 €	28,97 €	1,08	31,15 €

Détail du coût horaire environné par catégories Mise à jour 2023				
Catégorie de personnel	Coût moyen annuel	Coût moyen horaire	Coefficient de majoration pour les frais de fonctionnement	Cout de revient global horaire dit "coût unitaire de fonctionnement"
Agent de voirie niveau 10	36 666,74 €	22,81 €	1,08	24,64 €
Technicien niveau 7	45 686,22 €	28,43 €	1,08	30,70 €
Ingénieur	54 821,14 €	34,11 €	1,08	36,84 €

Les coûts horaires environnés par catégories d'agents seront actualisés tous les quatre ans sur la base de l'évolution des salaires annuels bruts suivant la formule ci-dessous :

$$\Rightarrow \text{Coût horaire brut Année}_{N+4} = \text{salaire annuel brut Année}_{N+3} / 1607$$

ARTICLE 3 : AJOUT A L'ARTICLE 3 « CATALOGUE DE FOURNITURE DE PLANTES »

Détails des prix unitaires actualisés par catégories de plantes pour 2023

		Annuelles / Bisannuelles					Vivaces				
		Plantes annuelles simples de semis en G9	Plantes annuelles simples de bouture en G9	Plantes annuelles en CZL	Plantes annuelles dirigées en CZL	Bisannuelles en G9	Vivaces de semis G9	Vivaces de Boutures G9	Graminées de semis G9	Graminée de Division en CZL	Vivaces en CZL
Exemples		<i>Tagetes/ Zinnia</i>	<i>Surfinia/Osteospermum</i>	<i>Dahlia</i>	<i>Ipomea Quamoclit</i>	<i>Viola/ Bellis</i>	<i>Gaura</i>	<i>Coreopsis</i>	<i>Stipa tenuifolia</i>	<i>Miscanthus sinensis</i>	<i>Anémones</i>
Charges fixes	Chauffage	0,2	0,31	0,82	0,26	0,26	0,2	0,4	0,2	0,82	0,82
	Md'O	0,43	0,52	1,53	1,53	0,43	0,52	0,83	0,52	1,98	0,8
	Amortissement structure	0,11	0,13	0,59	0,29	0,1	0,11	0,16	0,11	0,61	0,81
Fournitures	Semences	0,09	-	-	-	0,08	0,2	0	0,25	0	0
	Jeunes plants	-	0,35	0,35	0,35	0	0	0	0	0	2,37
	Boutures (PM)	-	-	-	-	0	0	0,3	0	1,015	0
	Pots/plaques	0,15	0,15	0,9	0,9	0,15	0,3	0,3	0,3	0,9	0,9
	Substrat	0,09	0,09	0,86	0,86	0,09	0,15	0,15	0,09	0,86	0,8
Tuteurs/liens	-	-	-	-	0,34	-	0	0	0	0	0
Intrants	Eau	0,07	0,07	0,16	0,16	0,05	0,12	0,18	0,16	0,24	0,24
	Fertilisation	0,04	0,04	0,12	0,12	0,04	0,1	0,2	0,2	0,6	0,6
	PBI	0,06	0,06	0,13	0,13	0,08	0,15	0,18	0,15	0,24	0,24
	Bio-contrôle	0,02	0,02	0,05	0,05	0,04	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Coût par typologie de plantes en € TTC		1,26	1,74	5,51	4,99	1,06	1,9	2,75	2,03	7,515	7,63

Calcul des prix :

Les prix sont unitaires, pour chaque ligne, le coût global moyen annuel est divisé par le volume concerné par typologie de plantes

Charges fixes	Chauffage	Celui-ci est calculé et réparti en fonction des itinéraires de cultures en fonction des besoins et des consommations moyennes annuelles pour l'ensemble du site de 99 000€ TTC
	Md'O	Le coût horaire chargé moyen des agents de production est de 22,81€ (selon la Note d'arbitrage sur l'actualisation des coûts horaires par agent dans le cadre de la plateforme multi-services pour l'année 2023), la valeur de la main d'œuvre est variable en fonction du type de culture et des soins associés
	Amortissement structure	Le calcul d'amortissement de la structure est étalé sur 15 ans, le montant total TTC y compris du hangar est de 3 250 000 € TTC, soit 216 667€ par an, ce montant est ensuite réparti en fonction du temps d'occupation des serres par typologie de plantes et par volumes cultivés
Fournitures	Semences	Il correspond au coût moyen d'achat des graines par typologie de plantes
	Jeunes plants	Il correspond au coût moyen d'achat des jeunes plants par typologie de plantes
	Boutures (PM)	Ce prix prend en compte la valeur des pieds mères utilisés et de la quantité potentiellement reproductible
	Pots/plaques	Il correspond aux prix moyens des différents contenants et de leurs plaques de cultures associées par typologie de plantes, y compris le coût de recyclage/nettoyage pour l'ensemble de la culture (différents stades alvéoles, godets, conteneurs)
	Substrat	Ce montant correspond au volume et au type de substrat utilisé en fonction des contenants et du type de plante
Tuteurs/liens	Prix de la fourniture	
Intrants	Eau	En fonction des besoins de la culture aux différents stade, y compris coût de la maintenance de l'installation hydrique
	Fertilisation	Besoins sur l'ensemble de la culture
	PBI	Lutte contre les ravageurs de culture, montant moyen annuel de 20 000 € TTC réparti en fonction des cultures et de leur sensibilité
	Bio-contrôle	Principalement à effet fongique et en complément de la PBI

NB : Chaque année, les prix seront révisés en s'adossant sur le taux d'inflation selon l'INSEE

Les prix de vente des plantes seront à actualiser tous les ans par décision tarifaire suivant les recommandations de la note de cadrage de la direction des affaires financières.

ARTICLE 4 : AUTRE DISPOSITION

Les autres articles de la convention régissant le fonctionnement de la plateforme multi-services restent inchangés.

ARTICLE 5 : DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent avenant entre en vigueur à la date de sa signature par les 2 parties mentionnée ci-dessous.

A Amiens, le

Pour Amiens Métropole

Pour la Commune de Camon

Monsieur Alain GEST
Président

Monsieur Jean-Claude RENAUX
Maire

